

SANGO ya BOMOKO

HABARI ya UMOJA

EDITION N° #34

A PROPOS DU BULLETIN

Produit par Kinshasa News Lab, Next Corps, Actualité.cd, Balobaki, Congo Check, Lokuta Mabe, 7sur7.cd et ZoomEco, ce bulletin répond aux rumeurs qui circulent au sein de la communauté et qui peuvent être porteurs des discours de haine, des discours tribalistes et des fausses informations.

La collecte se fait sur terrain, sur les réseaux sociaux et autres plates formes numériques dans les 12 provinces de la RDC comme présentées ci-contre par les organisations précitées.

ANALYSE DES CATÉGORIES DES COMMENTAIRES COLLECTÉS DANS LA COMMUNAUTÉ



ZONE DE COLLECTE



- Kinshasa
- Tshopo
- Kasai-Oriental
- Nord-Kivu
- Lualaba
- Kasai-Central
- Equateur
- Haut-Katanga
- Sud-Kivu
- Ituri
- Tanganyika
- Mai-ndombe





THÉMATIQUE 1 :

DISCOURS DE HAINE



Nous sommes déjà préparé à une guerre, nous attendons seulement que la CENI confirme l'invalidation de nos deux leaders pour que la province soit encore à la une des actualités dans ce pays » (Ituri/Discussion communautaire)

Tout Congolais est appelé à entretenir avec ses concitoyens des relations favorisant la sauvegarde de l'unité nationale.

« Tout Congolais a le devoir de respecter et de traiter ses concitoyens sans discrimination aucune et d'entretenir avec eux des relations qui permettent de sauvegarder, de promouvoir et de renforcer l'unité nationale, le respect et la tolérance réciproques... », peut-on lire dans [l'article 66](#) de la constitution de la République démocratique du Congo.

La Commission électorale nationale indépendante (CENI) a [signé un communiqué de presse](#) le 5 janvier 2024 annonçant l'annulation de la totalité des suffrages obtenus par des candidats aux élections législatives, provinciales et communales dans certaines circonscriptions électorales.

Cette décision fait suite au rapport d'une commission d'enquête de la même organisation, mise en place pour enquêter sur ladite perturbation des scrutins combinés qui démontre qu'il y a eu la perturbation des scrutins combinés du 20 décembre 2023 par des actes de violence, de

de vandalisme et de sabotage perpétrés par certains candidats mal intentionnés à l'endroit des électeurs, du personnel de la CENI, de son patrimoine et matériel électoral.

Selon [l'article 2 de la loi n° 06/006](#) du 09 mars 2006 portant organisation des élections présidentielle, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales telle que modifiée par la Loi n°11/003 du 25 juin 2011, la Loi n° 15/001 du 12 février 2015 et la Loi n° 17/013 du 24 décembre 2017, la Ceni est chargée de l'organisation du processus électoral, notamment de l'enrôlement des électeurs, de la tenue du fichier électoral, des opérations de vote, du dépouillement et de la proclamation des résultats provisoires. Elle en assure aussi la régularité. La Commission électorale nationale indépendante veille aussi sur le bon déroulement du processus électoral.



THÉMATIQUE 1 :

DISCOURS DE HAINE



Ba Koka bako sala marche le 12 février 2024 na kin. La police ebuaka bango ata na fleuve (Les personnes vivant avec handicap vont manifester le 12 février 2024 à Kinshasa. Si la police pouvait même les jeter dans le fleuve) » (Kinshasa/Discussion communautaire)

Une manifestation des personnes vivant avec handicap dans la capitale congolaise a eu lieu devant le palais de la nation, en début de semaine, a constaté un reporter de Sango ya Bomoko.

Toutefois, le décret-loi portant réglementation des manifestations et des réunions publiques affirme, en son article 1er, que Tous les Congolais ont le droit d'organiser des manifestations et des réunions pacifiques et d'y participer individuellement ou collectivement, publiquement ou en privé, dans le respect des lois, de l'ordre public et des bonnes mœurs.

Ceci n'exclut pas une catégorie de la population, encore moins les personnes vivant avec handicap.

Concernant le rôle de la police pendant les manifestations, l'article 7 de cette loi précise « Les autorités compétentes saisies de la déclaration préalable ont l'obligation de veiller au déroulement pacifique des manifestations ou réunions publiques organisées dans leur ressort territorial ainsi qu'au respect de l'ordre public et des bonnes mœurs sans tenter de les entraver ».

Lundi 12 février dernier, des tentatives de manifestations ont été repoussées par la police nationale sur le boulevard du 30 juin, des pneus ont été brûlés sur les avenues de la justice, Tabouley (ex Tombalbay) et du commerce à Gombe, par les manifestants munis des banderoles sur lesquelles on pouvait lire « Paul Kagame, ami des occidentaux qui tuent à l'Est de la RDC », « dégagez, bandes d'hypocrites » ou encore, « l'Occident complice du génocide



THÉMATIQUE 1 : DISCOURS DE HAINE



Les Ituriens réclament à toute la communauté Nande de partir chez eux demain car il aura une guerre que même Kinshasa ne saurait pas la maîtriser »,
(Ituri/Discussion communautaire).



Les nandes ne doivent pas avoir une place ici en ituri nous devons les exterminer tous,ils se sont accaparé de tous nos biens ici »
(Ituri/Discussion communautaire).

L'article 30 de la Constitution a été évoqué. Il stipule : « Toute personne qui se trouve sur le territoire national a le droit d'y circuler librement, d'y fixer sa résidence, de le quitter et d'y revenir, dans les conditions prévues par la loi. Aucun congolais ne peut être expulsé du territoire de la République, ni être contraint à l'exil, ni être forcé à habiter hors de sa résidence habituelle ».

Il est donc de la responsabilité de l'Etat d'assurer la cohésion nationale entre toutes les communautés, comme le précise l'article 51 de la loi fondamentale qui confère à l'État congolais la mission « d'assurer et de promouvoir la coexistence pacifique et harmonieuse de tous les groupes ethniques du pays ».



THÉMATIQUE 1 : DISCOURS DE HAINE



Kumbe ule azariasi rubwerwa njo spons wa m23 tulisha djuwa ata kufiya mukongo tuh naye (Azarias Ruberwa est le sponsor du m23, il mourra aussi au Congo).
(Nord-Kivu/ Facebook)

Cette allégation a été catégoriquement rejetée par l'ancien vice-président de la RDC lui-même. Azarias Ruberwa a formellement démenti tout lien avec le président rwandais Paul Kagame et avec Corneille Naanga, initiateur du mouvement rebelle dénommé l'Alliance Fleuve Congo.

Un groupe d'experts des Nations Unies a documenté le soutien du Rwanda au M23, ce qui a conduit notamment les États-Unis à exiger à plusieurs reprises à Kigali de cesser tout appui au M23 et de retirer ses troupes du sol congolais. L'ambassade des États-Unis en RDC a publié un communiqué au 5 février demandant au Rwanda de cesser tout soutien au Rwanda.

“ Nous appelons de nouveau le Rwanda à cesser de soutenir le M23 et à retirer immédiatement les Forces armées rwandaises du territoire congolais”.

Il s'en est suivi une communication publique de l'ambassadeur des États-Unis en RDC, la diplomatie américaine a appelé le Rwanda à cesser tout soutien aux rebelles du M23.

“Compte tenu de la récente recrudescence de désinformation concernant les relations entre les États-Unis et la RDC, je souhaite réitérer que les États-Unis soutiennent une RDC forte, stable et pacifique et sont convaincus que la paix ne peut être obtenue que si la souveraineté et l'intégrité territoriale de la RDC sont respectées. Nous condamnons le M23, soutenu par le Rwanda, qui est sous le coup de sanctions américaines depuis 2013 et nous nous tenons aux côtés du peuple congolais en fournissant 1 milliard de dollars par ans sous forme de programmes qui soutiennent l'éducation, le développement économique, la santé publique, la préservation de l'environnement et une aide humanitaire qui sauve des vies”, a tweeté Lucy Tamlyn.



THÉMATIQUE 1 : DISCOURS DE HAINE



Il paraît kutu tshilombo ayebisi bakonzi ya bas soldats na Est bas tiré m23 te, mais bas observer ndenge bazo boma ba soldats rdc" , facebook (Nord kivu)

Ces insinuations devenues virales déclarant que Félix Tshilombo aurait appelé le haut-commandement militaire aux fronts dans l'Est de ne pas être offensif sur terrain mais plutôt de se comporter en observateurs aux fronts, traduites du lingala en ces termes :

« Il paraît kutu tshilombo ayebisi bakonzi ya bas soldats na Est bas tiré m23 te, mais bas observer ndenge bazo boma ba soldats rdc » sont fausses et ne reposent sur aucune base factuelle.

Aucune communication du président de la République n'a fait mention de cela. Aucun média crédible en RDC en parle.

La présidence dément cette affirmation attribuée au Chef de l'Etat.

Le vice -premier ministre, ministre de la Défense, Jean Pierre Bemba s'est rendu dans la ville de Goma jusqu'au lieu de front vers Mubambiro pour encourager les troupes au front, des renforts en munitions et autres en compagnie du commandant des forces armées de la république.

Il a rappelé et rassuré le public de la détermination du chef de l'Etat à en finir avec cette guerre jusqu'à récupérer les zones occupées par les rebelles tout en respectant l'accord de Luanda dans la quête de trouver la paix.

« Tout est mis en œuvre pour que la ville de Goma ne tombe pas. L'armée met également tout en œuvre pour récupérer toutes les localités occupées... », a déclaré Jean -Pierre Bemba, à l'issue de la réunion du conseil de défense tenue à Goma.

Le Conseil supérieur de la défense a appelé la population à la prudence en ces mots : « Il faut faire attention aux réseaux sociaux qui alimentent pour créer une certaine peur, une fragilité dans les esprits. Attention, ce n'est pas la réalité. L'ennemi y est pour quelque chose. Les FARDC font un travail extraordinaire. L'ennemi subit d'énormes pertes », a ajouté Jean-Pierre Bemba.

Tous ces éléments de preuve démontrent suffisamment que le président congolais Félix Tshisekedi n'a pas invité des troupes au front à l'oisiveté, l'inaction. La déformation des discours et la désinformation font partie d'astuces visant à affronter tel camp politique ou autres en confrontation contre un autre auprès du public. Fossé dans l'attribution des fonctions au service de l'Etat : rien ne prouve une discrimination d'autres communautés en faveur d'une seule.



THÉMATIQUE 2 : DISCOURS À CARACTÈRE TRIBAL



9,9% des bandits à mains armées sont des kasaiens (Kinshasa, Facebook) 2. Sans les kasaiens au Katanga, l'insalubrité, le banditisme n'existerait jamais au Katanga (Haut-Katanga/ Facebook)

Il est important de souligner qu'aucune preuve tangible ne confirme l'affirmation selon laquelle 99,9 % des bandits à main armée seraient des Kasaiens. En effet, aucune étude statistique n'a été menée pour étayer cette déclaration.

Un officier de police judiciaire (OPJ) a également indiqué à Sango ya Bomoko que lors des interrogatoires ou des interpellations, l'appartenance ethnique n'est pas une considération centrale.

Par conséquent, il est inapproprié d'accuser toute une communauté d'être majoritairement impliquée dans des activités criminelles sans fondement factuel.

De même, attribuer l'insalubrité et le banditisme au Katanga uniquement à la présence des Kasaiens est une généralisation simpliste et infondée.

Ces discours tribalistes ne font que promouvoir la division et la discrimination, allant à l'encontre des principes d'unité et de cohésion nationale prônés par la constitution congolaise.

Lors de son message à Lubumbashi, chef-lieu de la province du Haut-Katanga, pendant la campagne électorale, le président réélu Félix Tshisekedi a clairement condamné toute forme de discrimination entre les citoyens congolais et a promis des mesures sévères contre ceux qui propageraient des discours haineux ou discriminatoires.

Il est essentiel de promouvoir l'unité et la tolérance au sein de la société congolaise pour construire un avenir harmonieux et prospère pour tous ses habitants.



THÉMATIQUE 2 : DISCOURS À CARACTÈRE TRIBAL



Ce pays n'est pas pour les kasaiens, pour que leurs enfants soient installés dans les cabinets de ministres et nos enfants soient dans le champ de tirs avec des armes, si le m23 entraient ici à Goma, nous allons dénoncer toutes les familles de kasaiens auprès de m23 et y compris les roulages. (discussion communautaire/Nord Kivu)

Une rumeur aux tendances tribales circule sur les réseaux sociaux selon laquelle les kivutiens ne considèrent pas les Kasaiens comme des congolais et les accusent d'avoir nommé uniquement des ressortissants du Kasai dans les postes.

Aucune information n'indique que le recrutement des militaires dépend de leur origine ethnique.

À ce sujet, l'équipe sango ya Bomoko a contacté Sylvain Ekenge, porte-parole des FARDC, ce dernier se confie en ces mots : "retenez que les FARDC sont une armée nationale.

Par leur statut et les textes qui régissent leur organisation et leur fonctionnement, elles recrutent et constituent les unités en tenant compte de la représentativité de toutes les provinces. Les réseaux sociaux dans notre pays est un fléau qui s'ajoute à d'autres grands problèmes sociaux que nous avons."

La "loi n°13/005 du 15 janvier 2013 portant statut des forces armées de la République Démocratique du Congo indique dans son article 11 que "nul ne peut faire l'objet au sein des Forces Armées, des mesures discriminatoires en raison de son sexe, sa religion, de son origine familiale, de sa condition sociale, de sa résidence, de ses opinions, de son appartenance à une race, à une ethnie, à une tribu, à une minorité culturelle

Ainsi, nos recherches sur terrain prouvent qu'à des fonctions militaires au front dans l'Est du pays, la composition de troupes est issue de toutes les provinces du pays depuis les haut-gradés aux subalternes, ceux du Kasai y sont également, comptés en grand nombre.

Dans la constitution RD Congolaise en son article 13, il est dit: "aucun Congolais ne peut, en matière d'éducation et d'accès aux fonctions publiques ni en aucune autre matière, faire l'objet d'une mesure discriminatoire, qu'elle résulte de la loi ou d'un acte de l'exécutif, en raison de sa religion, de son origine familiale, de sa condition sociale, de sa résidence, de ses opinions ou de ses convictions politiques, de son appartenance à une race, à une ethnie, à une tribu, à une minorité culturelle ou linguistique."

HABARI
ya **UMOJA**

SANGO ya
BOMOKO

Consulter également :



Sango ya bomoko - Habari ya umoja :
les éditions précédentes:

<https://lokutamabe.com/>



**Vous voulez nous donner
votre avis, vous impliquer ou
partager des données ?**

Nous aimons discuter !

Contact:

 Japhet Toko

 info@actualite.cd

 +243 812 140 172

Date de publication : 16 février 2024

Ce bulletin est produit par Kinshasa News Lab, Next Corps, Actualité.cd,
Balobaki, Congo Check, Lokuta Mabe, 7sur7.cd et ZoomEco

Rédacteurs en chef : Ange Kasongo et Israël Mutala

